

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 4 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Emmanuel DUMENIL,
Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Betsabée HAAS, Madame Cécile CHEVILLARD,

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (Suppléée par Monsieur Emmanuel DUMENIL), Madame Cathy
SAVOUREY (Suppléée par Monsieur Christophe BOULANGER), Monsieur Thibault COULON,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Monsieur Bruno
FENET), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD).

Membres suppléants présents non votants:

0

Pouvoirs :

2

**CS241126-02 – FINANCES - EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la décision modificative n°1 de l'exercice 2024
qui s'élève à la somme de **815 767,08 €** dont :

Section de fonctionnement	1 082 047,00 €
Section d'investissement	- 266 279,92 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES1 082 047,00 €

1.1 Dépenses réelles 1 128 034,21 €

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général 53 095,21 €

Elles concernent les dépenses d'énergie, d'EPI, d'entretien et réparation (Espaces verts et bâtiments).

1.1.2 Charges de personnel **863,00 €**

Il s'agit du montant de la cotisation au CNAS dont bénéficie les agents suite à adhésion du SMADAIT.

1.1.3 Autres charges de gestion courante **1 074 076,00 €**

Elles concernent le rachat de la VNC de la DSP « 2010 » ainsi que les droits d'utilisation informatique en nuage.

1.2 Dépenses d'ordre **- 45 987,21 €**

Virement de la section d'investissement (023) - 45 987,21 €

Elles concernent un virement à la section d'investissement.

2. RECETTES **1 082 047,00 €**

2.1 Recettes réelles **1 082 047,00 €**

Les recettes réelles se composent :

2.1.1 Produit de services **- 60 833,00 €**

Cela concerne le remboursement des charges de personnel affectées sur le budget annexe suite au glissement de la mise en paiement du parking VL en 2025.

2.1.2 Autres produits de gestion courante **1 142 880,00 €**

Il s'agit des produits exceptionnels constitués du fonds de roulement de la DSP « 2010 » et du droit d'entrée de la DSP « 2024 ».

2.2 Recettes d'ordre **0€**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES **- 266 279,92 €**

Les dépenses se décomposent ainsi :

1.1 Dépenses d'équipement **1 000,00 €**

▪ Immobilisations corporelles (y compris opérations) : 1 000,00 €

Elles concernent l'achat de mobilier pour la salle du Comité syndical

1.2 Dépenses financières **- 267 279,92 €**

▪ Compte de liaison : - 267 279,92 €

Non mobilisé avec le recours à l'emprunt pour les travaux du parking VL (budget annexe)

2. RECETTES- **266 279,92 €**

2.1 Recettes réelles- **220 292,71 €**

▪ Subventions d'investissement :- 220 292,71 €

Elles sont constituées par une baisse des subventions d'investissement reçues en raison du décalage du démarrage des travaux du bâtiment de maintenance d'hélicoptères.

2.2 Recettes d'ordre- **45 987,21 €**

▪ Virement de la section de fonctionnement :- 45 987,21 €

Elles concernent un virement à la section de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024 dont la maquette budgétaire est jointe en annexe à la présente délibération,

Le Comité syndical adopte à l'unanimité